COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Le 23 mars 2015

10.01.06

Interpellation de M. le conseiller communal Eric Rochat intitulée « La politique salariale et syndicale des VMCV », déposée lors du Conseil communal du 16 février 2015-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité informe Monsieur le conseiller communal Eric Rochat qu'elle a remis son interpellation au Conseil d'administration des VMCV afin que celui-ci apporte les éléments de réponses souhaités.

L'Autorité st-légerine quant à elle répond à la question n° 5 et communique qu'elle n'envisage nullement de vendre ses 630 actions des VMCV alors que le développement de l'offre TP dans notre commune s'avère indispensable pour un essor harmonieux.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu à l'unique question qui lui était adressée dans cette interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Le Secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

Case postale 58
Route des Deux-Villages 23
1806 St-Légier-La Chiésaz

Tél. 021 943 01 20
Fax : 021 943 01 21
secretariat@st-legier.ch - www.st-legier.ch